

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4638

commission principale : finances et institutions

objet : **Rénovation des armoires électriques de l'hôtel de Communauté et aménagements résiduels du garage Clément Marot - Complément d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Hôtel de communauté - Rénovation des armoires électriques (centrales de traitement d'air) - Opération n° 1442

Par délibération en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme AP n° 10 : maintenance et renouvellement pour les travaux de rénovation des armoires électriques dans les locaux techniques des centrales de traitement d'air.

Pour mémoire, la ventilation et la climatisation de l'hôtel de Communauté sont distribuées à partir de deux locaux techniques situés respectivement au niveau des parkings et de la terrasse.

Les deux ensembles d'armoires électriques de ces locaux (niveau - 8,35 mètres/sol et + 35,80 mètres/sol) nécessitent un remplacement en raison de la vétusté et de l'obsolescence des équipements qu'elles contiennent.

Les travaux consistent en :

- la fabrication et la livraison des nouvelles armoires électriques,
- leur mise en place aux emplacements définis,
- la réalisation des alimentations provisoires,
- les raccordements des différents équipements par phase de travaux en week-end,
- les essais,
- la dépose et l'évacuation de l'ancienne installation.

Cette opération, estimée à 400 000 € TTC, a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme AP n° 10 : maintenance et renouvellement.

Pour permettre la réalisation des travaux, il convient d'ajuster l'autorisation de programme à hauteur de 460 000 € TTC tous frais inclus (publicité et révision), soit un complément d'autorisation de programme de + 60 000 € TTC.

Lyon 7° - Regroupement des ateliers véhicules légers garage Clément Marot - Opération n° 0929

Par délibération en date du 10 mai 2004, le conseil de Communauté a autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme AP n° 10 : maintenance et renouvellement pour les travaux d'agrandissement des locaux situés 19, rue Clément Marot à Lyon 7° permettant de regrouper les deux ateliers voirie VTAP et propriété PAL 1

Cette opération nécessite des travaux d'adaptation :

- agrandissement de l'atelier, réfection des sols,
- aménagement des bureaux,
- complément d'équipement, notamment de ponts élévateurs, etc.

Le coût de cette opération était estimé à 750 000 € TTC, répartis en :

- fourniture et pose de matériels et d'équipements (ponts de levage, enrouleurs, établis, etc.) : 100 000 €
- mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS),
ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),
contrôles techniques et travaux proprement dits : 650 000 €.

Compte tenu des procédures d'achat mises en place, le coût de réalisation des travaux décrits ci-dessus s'élève à environ 475 000 €, dégageant sur l'opération un disponible de 275 000 € environ.

Le garage, placé sous la responsabilité de la direction de la logistique et des bâtiments, est opérationnel depuis janvier 2006. Depuis, il est apparu nécessaire :

- de changer le portique de lavage, équipement ancien vétuste. Par sa décision n° B-2007-5516 en date du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature du marché pour la fourniture et l'installation de cet équipement pour un montant de 54 k€ TTC,

- d'intégrer une cabine à peinture pour réaliser en régie les travaux urgents de carrosserie et limiter les délais d'immobilisation des véhicules fourgons de type brigade d'intervention d'urgence et brigade d'intervention de nettoyage. Par sa décision n° B-2007-5239 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé la signature du marché pour la fourniture de cet équipement pour un montant de 53 k€ TTC. Il est également prévu des travaux connexes sur le bâtiment pour intégrer ces équipements. Ces travaux, estimés à 222 000 €, comprennent la création :

- . d'une zone pour la cabine de peinture et ses installations techniques au sein d'un atelier existant en rationalisant l'espace,
- . d'un local de préparation des véhicules par transformation de box inutilisés.

Ces aménagements permettront de regrouper l'ensemble des activités véhicules légers (carrosserie et mécanique) sur un site unique,

- enfin, de prévoir certains équipements permettant de sécuriser les interventions des agents mécaniciens (pont mobile pour la carrosserie, table élévatrice pour pose des pare-brise, échafaudage pour travaux sur fourgons). Le coût de ces matériels est estimé à 10 000 €.

Le total des dépenses supplémentaires qu'il conviendrait d'affecter à l'opération d'aménagement du garage Clément Marot s'établit ainsi :

- fourniture d'une cabine à peinture	53 000 €
- fourniture d'un portique de lavage	54 000 €
- travaux sur bâtiment	222 000 €
- achat d'équipements	10 000 €
soit un total de	339 000 €
duquel il convient de déduire le disponible sur l'opération	- 275 000 €
soit un complément d'autorisation de programme nécessaire à l'achèvement de cet aménagement de	64 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation de l'autorisation de programme AP n° 10 : maintenance et renouvellement pour :

a) - les travaux de rénovation des armoires électriques dans les locaux techniques des centrales de traitement d'air,

b) - les travaux et les acquisitions complémentaires nécessaires au fonctionnement plus rationnel du garage Clément Marot.

2° - Autorise :

a) - un complément d'autorisation de programme de 60 000 € TTC pour réaliser la rénovation des armoires électriques de l'hôtel de Communauté - opération n° 1442,

b) - un complément d'autorisation de programme de 64 000 € TTC pour terminer les aménagements du garage Clément Marot - opération n° 0929.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,